FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION n°FranceAgriMer/SG/2013/05 relative aux délégations de signature des agents du secrétariat général

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/SG/2013/04 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à certains agents de la direction « secrétariat général »,

DECIDE :

Article 1 :

L'article 1 de la décision du 2 septembre susvisée est complété par le paragraphe suivant :

Délégation de signature est donnée à Madame Soizic DEJOU, adjointe au chef de l'unité « budget », pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 6 septembre 2013

Le directeur général

Eric ALLAIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr